chambre a compris que je veux parler de la question de défense. Nous aurions eu tôt ou tard à nous occuper sérieusement et pratiquement de cette question, car nous ne pouvons attendre que la Grande-Bretagne continue à nous donner l'appui de ses armées et de sa flotte si nous ne manifestons pas le désir de porter notre part du fardeau en combattant pro aris et focis, au cas où la guerre nous menacerait malheureusement. Dans les circonstances actuelles, cette question doit donc avoir déjà sérieusement préoccupé le gouvernement et la législature, mais elle prend une nouvelle importance en vue de l'état de nos relations avec les Etats-Unis. Tant que la paix et l'harmonie ont régné sur nos frontières les ressources du Canada seul ont pu suffire, mais aujourd'hui nous avons besoin de l'appui moral et matériel que peut seule nous donner une union cordiale avec un million de nos co-sujets. Avec l'opinion arrêtée que j'ai sur ces différents points, je ne puis m'empêcher de demander ce qu'il en résulterait pour la prospérité du Canada si le projet de confédération éprouvait un échec; ne souffririons-nous pas sérieusement dans toutes nos relations sur ce continent et à l'étranger; notre crédit en Angleterre n'en serait-il pas affectó de la façon la plus désastreuse; ne dirait-on pas que c'est de notre part folie et manque de patriotisme que de demeurer faibles dans notre isolement tandis que l'union nous offre la force et la prospérité? Quelques honorables membres objectent à certaines questions de détail, par exemple les changements dans la constitution de cette chambre, et, plutôt que de voter ces détails, préfèrent entraver tout le projet. A mon avis, les membres électifs même auraient tort de parler contre le système électif tel qu'appliqué à cette chambre, bien que pour moi, par exemple, la majorité de mes commettants préfèrent, je crois, un conseil législatif nommé par la couronne. On a prétendu qu'entre une chambre haute exclusivement composée de membres à vie, et une chambre basse élective, il y aurait danger de conflit dans le cas où l'une des chambres rejeterait une mesure importante adoptée par l'autre ; je crois que ce danger n'est pas réel. Je rappellerai aux honorables membres que le seul cas de conflit sérieux entre les deux chambres, au moins depuis quelques années, s'ost manifesté depuis l'introduction du principe électif, en 1859, lorsque le conseil refusa de sanctionner le bill des

subsides à cause de certains items relatifs au transport du gouvernement à Québec. Le gouvernement eut la minorité dans cette chambre; bien que la majorité de l'assemblée législative fût pour la mesure, ce ne fut qu'après un ajournement de quelques jours, et après avoir examiné de nouveau la question, et en faisant appel à quelques membres à vie du Bas-Canada, que le gouvernement l'emporta par une majorité de deux ou trois. En somme, néanmoins, je pense que les membres à vie du conseil admetteront que les membres électifs ont toujours gardé une attitude digne de l'esprit conservateur de cette chambre, sans se laisser aller aux violences de parti et en prévenant toute législation précipitée. Toutefois, si, avec le temps, cette chambre devenait entièrement élective, le danger serait, je crois, plus sérieux; les divisions de parti étant plus tranchées, nous verrions poindre la sisanie de parti qui a si souvent entravé les délibérations de la chambre basse; on pourrait réclamer l'initiative des mesures financières, et les deux chambres seraient incessamment menacées d'un conflit. D'honorables messieurs ont objecté qu'on imposait précipitamment cette mesure au parlement et au pays; quelques-uns même ont prétendu que notre position était asses critique pour n'admettre aucun changement de cette nature. Cependant, en observant un peu ce qui se passe chez nos voisins, tout le monde doit craindre que notre communication avec la mer ne soit bientôt interrompue pendant l'hiver, tandis que notre commerce avec les Etats-Unis est entravé par les restrictions les plus vexatoires, et que certaines démonstrations militaires et navales qui peuvent porter le trouble sur nos frontières ont été encouragées par le gouvernement et les citoyens des Etats-Unis. Je ne comprends pas comment, en présence de ces faits, un Canadien peut croire qu'il est indifférent pour son pays de rester isolé et comparativement faible, ou d'acquérir une puissance que lui donnera sans aucun doute une union avec les provinces maritimes. Quelques honorables messieurs envisagent peut-être nos relations avec les Etats-Unis à un autre point de vue que moi; mais de tous les côtés sous lesquels j'examine la question de la confédération, je trouve qu'il est vivement à désirer qu'elle soit réglée aussitôt que possible. Je ne voudrais pas, comme certains hons. membres, déprécier les ressources et abaisser la position du Canada; j'admets sans restriction que nos ressources matérielles